



**Votre Commune s'engage avec GRDF dans la transition énergétique**  
et la conversion des installations de chauffage Fioul de la commune.

Propriétaire de maison individuelle, **vous êtes chauffé au fioul** et souhaitez changer d'énergie, **choisissez le Gaz !**

Recevez **400€\*** pour votre branchement au réseau de gaz naturel !

Profitez des atouts du **gaz naturel** :



Réalisez jusqu'à  
**40% d'économies**

sur votre facture en remplaçant une chaudière ancienne au fioul par une chaudière à très haute performance énergétique au gaz naturel<sup>(1)</sup>



Faites financer  
**jusqu'à 60%**

de vos travaux de chauffage avec le dispositif d'aides encadré par l'Etat<sup>(2)</sup>



**Le gaz**

Une énergie pratique, moderne, compétitive et d'avenir

(1) GAIN SUR FACTURE : estimation en pourcentage de la différence entre les montants des factures annuelles d'énergie pour les usages chauffage et production d'eau chaude (consommations et abonnements inclus, hors frais de maintenance et autres usages énergétiques) avant et après installation d'une solution de rénovation constituée d'une chaudière au gaz à très haute performance énergétique (THPE). Le calcul est effectué à titre indicatif pour une maison de référence\* selon les prix moyens sur l'année 2018 des énergies et des abonnements électriques et gaz publiés par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTE/SDES), sur la base de la méthode officielle 3CL-DPE 2012 en vigueur. La baisse indicative de facture de -40% ainsi calculée est la résultante d'une réduction des consommations d'énergie liée au remplacement de l'ancienne chaudière par une chaudière THPE (de l'ordre de -25%), et d'une économie due à l'écart entre les prix du fioul et les prix du gaz (de l'ordre de -20% pour les niveaux de consommations considérés).

\*Maison de référence : maison individuelle de plain-pied de 100 m<sup>2</sup> construite en 1965 en zone H1a (c'est-à-dire dans le nord de la France). Elle est équipée avant travaux d'une chaudière fioul classique datant d'avant 2000 intégrant un ballon de 200 litres, de radiateurs haute température, de fenêtres à double vitrage, et présente des combles perdus faiblement isolés (isolant d'origine de 6 cm d'épaisseur).

(2) Sous conditions d'éligibilité accessibles pour chaque aide depuis les liens proposés sur : [projet-gaz.grdf.fr/aides-renovation](http://projet-gaz.grdf.fr/aides-renovation)

## \*Conditions :

- Prime à la **réalisation d'un branchement gaz**, ou à **l'activation d'un branchement gaz improductif**, par le versement d'un montant de 400€, couvrant le prix forfaitaire du raccordement de 6 ou 10 m<sup>3</sup>/h d'un logement, hors coûts liés à l'installation du coffret de raccordement
- Pour un local situé à **moins de 35 mètres** du réseau existant
- Pour un **usage Chauffage** (avec cuisson/ECS éventuelle), pour la période du 1er juillet 2019 au 1er juillet 2020, soit 374,96€ HT

Dans une tendance globalement à la hausse pour l'ensemble des énergies, le **gaz reste particulièrement attractif** sur la durée.

Consultez le baromètre des prix des énergies  
mois par mois sur [projet-gaz.grdf.fr](http://projet-gaz.grdf.fr)

Pour en savoir plus, contactez dès aujourd'hui **GRDF** et dites :

**Commune, Vert l'Avenir !**

Du lundi au vendredi de 8h à 17h, au :  **N°Cristal 09 69 36 35 34**

APPEL NON SURTAXE

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GRDF Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 €.  
Siège social : 6, rue Condorcet 75009 Paris. RCS PARIS 444 786 511

